

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : David Archambault

<https://www.cadre21.org/membres/e4d534461720f096e06d42d7>

Date d'obtention : 2022-05-11 19:11:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode d'intervention permet d'uniformiser les interventions des intervenants en milieu scolaire et favorise un traitement efficace et rapide d'un cas de sextage. Cette méthode permet donc de réduire considérablement les risques et les conséquences pour les adolescents et leurs proches. Cette méthode favorise également une collaboration entre le service de police, les intervenants du milieu scolaire et le DPCP et accélère le processus judiciaire par lequel les acteurs impliqués devront procéder.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes futures interventions seront plus efficaces étant donné que la grille d'évaluation de l'incident permet collecter rapidement les informations pertinentes à la compréhension d'un cas de sextage. De plus, l'aide-mémoire de la démarche d'intervention me permettra de garder en tête l'ordre dans lequel certaines actions doivent être réalisées comme les communications avec le service de police, ou les parents. De plus, la trousse sexto me permettra d'avoir en tête le contexte légal entourant la pornographie juvénile et le sextage chez les adolescents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Premièrement, je prendrai attention à ne pas consulter le cellulaire suspecté de contenir de la pornographie juvénile. Ensuite, je vais fortement insister sur l'importance de la discrétion des acteurs impliqués ainsi que de leurs parents et également favoriser une excellente confidentialité quant à l'identité des acteurs impliqués dans le cadre scolaire.